

Lancement du Schéma départemental de l'Autonomie 2017-2021 Un projet qui rassemble personnes âgées et personnes en situation de handicap pour une action concertée et une meilleure prise en compte des besoins

Jeudi 24 mars, à l'Hôtel du Département (Tarbes) le Président du Département des Hautes-Pyrénées Michel PELIEU, la Vice-Présidente en charge de l'insertion, du logement, et des politiques de la ville Virginie SIANI-WEMBOU, la Présidente de la Commission Solidarités sociales Joëlle ABADIE, le Président de la Commission Infrastructures départementales et mobilité Laurent LAGES ont lancé avec les représentants des usagers, professionnels, partenaires et citoyens la démarche du Schéma départemental de l'autonomie qui a pour objectif de déterminer les grandes lignes de l'action du Département en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Avec le Schéma départemental de l'autonomie 2017-2021, le Département définit les orientations sociales et médico-sociales pour les cinq années à venir à l'attention des personnes en situation de handicap (adultes et enfants) et les personnes âgées. Tous les domaines de la vie sont considérés : scolarisation, intégration sociale et professionnelle, accessibilité, logement, transport, accès aux aides, accès au sport, aux loisirs, au tourisme et à la culture. Ce sont 2 000 personnes qui sont concernées.

Pilote et coordonnateur de l'action sociale en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées, le Département élabore ce Schéma en étroite collaboration avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), les partenaires, les représentants des usagers, professionnels et citoyens.

Le Département fait le choix de la concertation pour permettre à l'ensemble des acteurs d'être associé à l'élaboration du Schéma : personnes âgées, personnes en situation de handicap, conseil départemental consultatif des personnes handicapées, organisations professionnelles, comité départemental des retraités et personnes âgées.

Ces acteurs seront invités aux 7 ateliers constitués autour de thématiques et d'axes de travail où chacun pourra donner son avis. Ces ateliers seront animés conjointement par des élus et des professionnels. Ils se dérouleront de début avril à fin juin. Le comité de pilotage constitué des élus de la commission Solidarités sociales validera les travaux des ateliers en octobre. L'écriture du nouveau schéma se fera à partir de cet automne pour une présentation à l'assemblée départementale en juin 2017.

Cette large consultation souligne la volonté du Département d'être au plus près des préoccupations de ces personnes fragiles.

Le Président du Département Michel PELIEU a déclaré : « Le lancement de ce Schéma départemental de l'autonomie est une chance pour définir ensemble, avec les acteurs, professionnels et en premier lieu les personnes âgées et personnes en situation de handicap, les conditions de la solidarité départementale et de l'égalité réelle. Pour celles qui sont dans le besoin, il faut que nous soyons capables de nous adapter et de leur offrir les meilleurs services possibles. Il s'agit en effet d'une mission essentielle du Département : garantir la solidarité. »

La réalisation de ce Schéma s'inscrit dans un contexte d'augmentation du nombre de personnes âgées potentiellement dépendantes de plus de 25 % d'ici 2020 et de la part des personnes âgées de 75 ans ou plus supérieure à celle des moins de 20 ans dans les Hautes-Pyrénées liée à l'allongement de la durée de vie.

11 200 personnes ayant déposé un dossier en 2014 auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ont bénéficié d'une prestation ou d'une orientation contre 9 000 en 2012. Cela illustre l'augmentation des demandes pour faire valoir les droits des personnes en situation de handicap.

Les thèmes retenus sur lesquels les ateliers travailleront :

- **le développement des politiques de prévention** : notamment pour éviter l'épuisement des aidants et favoriser des dispositifs de répit pour garder à domicile leurs proches dépendants (personnes âgées et handicapées) ;
- **l'amélioration de l'accompagnement à domicile** : pour professionnaliser les personnels d'intervention à domicile et prendre en compte la cellule familiale ;
- **la diversification de l'offre d'hébergement** : envisager la création d'un futur établissement d'hébergement, améliorer les places d'hébergements temporaires pour les personnes handicapées ;
- **les parcours et les transitions** : anticiper, accompagner et préparer les passages en établissements d'accueil pour les personnes âgées et handicapées ;
- **autonomie et la vie sociale** : mobilité, transports, accessibilité des logements, loisirs ;
- **autonomie et développement économique** : accès à l'emploi, développer des projets d'accompagnement des personnes âgées et handicapées (domotique, services, outils numériques) ;
- **favoriser l'expression des usagers / citoyenneté** : favoriser l'insertion sociale, des lieux de solidarité...

Chiffres clés

1 habitant sur 4 a plus de 60 ans.

9 personnes sur 10 de 75 ans ou plus vivent à leur domicile, 40 % d'entre elles y demeurent seules. Le vieillissement de la population concerne tout le département, il ne touche pas de manière uniforme tout le territoire. Ainsi, 45 % des personnes âgées de 75 ans ou plus vivent dans l'agglomération tarbaise.

L'intervention du Département

Personnes âgées

6 000 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile

2 500 bénéficiaires de l'APA en établissement

Chaque année, ce sont environ 200 nouveaux bénéficiaires de l'APA (domicile et établissement confondus).

Les dépenses s'élèvent à 65M€, soit un montant moyen par personne de 637€/mois.

Personnes handicapées

Le nombre de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) augmente régulièrement (environ 60 nouveaux bénéficiaires par an, enfants et adultes confondus, qu'ils soient à domicile ou en établissement).

750 bénéficiaires de la PCH et 360 bénéficiaires de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

Environ 410 personnes handicapées en établissement bénéficient de l'aide sociale.

Les dépenses s'élèvent à 31M€

12,5M€ pour l'aide au maintien à domicile

18,5M€ pour l'aide à l'hébergement

Contact presse

Baptiste MAUREL, Directeur de la communication

05 62 56 78 73 / 06 30 01 98 24 / baptiste.maurel@ha-py.fr